

CONVENTION DE FINANCEMENT
DE L'ASSOCIATION OPRA A LECCIA COMITE DE QUARTIER
(Plateforme Mobilité)

Entre

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part,

Et

L'Association Opra A Leccia Comité de Quartier (OPRA)
dont le siège social est situé Centre social CAF route Impériale
20600 BASTIA
Représentée par sa présidente Mme LIEGAUD Angèle
SIRET : 434 214 896 00020
Nature juridique : Association Loi 1901
d'autre part,

- Vu le code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 151-1 et L. 115-2,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 22/ CP de la Commission Permanente du 26 octobre 2022 approuvant la convention de financement de l'association Opra a Leccia Comité de Quartier (OLCQ),

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Dans le cadre de la politique d'insertion menée par la Collectivité de Corse, la présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des actions d'accompagnement mises en œuvre par l'association OPRA visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et intervenant principalement dans le champ de la mobilité.

ARTICLE 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 3 - Modalités d'exécution

3.1 Définition et détermination du public visé par la convention

Nombre de bénéficiaires : 50 bénéficiaires du RSA
Territoire d'intervention : Bastia et son agglomération

3.2 Modalités de réalisation des actions d'insertion

3.2.1 Actions et contenu

L'association met en œuvre des actions ayant pour objectif d'accompagner les publics fragiles ou dépendants sur le plan de la mobilité afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle *via* une Plateforme mobilité permettant d'apporter dans le champ de la mobilité, des solutions individualisées, pertinentes et durables.

Elle s'engage également à mettre en œuvre des actions de coordination des acteurs régionaux de la mobilité *via* le réseau Mob In Corsica.

3.2.2 Objectifs quantitatifs

L'association OPRA s'engage à mettre en œuvre en faveur de 50 bénéficiaires du RSA les actions suivantes :

- Bilans mobilité
- Locations
- Transports à la demande
- Accompagnements personnalisés

3.2.3 Obligations diverses mises à la charge de la structure

L'association affecte à cette action le personnel qualifié et les moyens nécessaires à sa réalisation.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

La structure est tenue de souscrire une assurance couvrant les dommages causés aux bénéficiaires ou de leur fait au cours de l'exécution des prestations dont elle a la charge.

ARTICLE 4 - Suivi et évaluation des actions

Pour permettre à la Collectivité de Corse de procéder à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours, l'association s'engage à lui transmettre chaque année :

- **Un bilan intermédiaire** signé par la personne habilitée à cet effet retraçant l'activité de la structure au cours du 1^{er} semestre. Ce document doit être transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N.
- **Un bilan d'activité** réalisé au terme de la convention faisant apparaître la liste des personnes aidées, les actions menées en leur faveur et les résultats obtenus. Ce document signé par la personne habilitée à cet effet doit être transmis au plus tard le 30 juin N+1.
- **Les comptes annuels** visés par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvés par l'assemblée compétente doivent être transmis au plus tard le 30 juin N+1.
- **Le compte-rendu de subvention conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006** pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues par la présente convention et doit être transmis au plus tard le 30 juin N+1.

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, et de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes.

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse.

ARTICLE 5 - Modalités financières

5.1 Montant de la subvention

Une participation aux frais de fonctionnement de la structure d'un montant de **20 000 €** est attribuée à ladite structure pour la mise en œuvre de l'action visée par la présente convention.

5.2 Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation d'un bilan intermédiaire
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention, sous réserve du respect par la structure des obligations mentionnées à l'article 4 de la présente convention.

5.3 Réfactions

Une réfaction de 5 % sera appliquée sur le montant global de la subvention au moment du versement du solde si l'objectif mentionné à l'article 3.1 n'est pas atteint.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au Programme 5122 Chapitre 9344 Fonction 444 compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget de la Collectivité de Corse.

Structure	OPRA-A-LECCIA-COMITE DE QUARTIER
Agence bancaire	Caisse d'Epargne
N° de compte	08004234377
Code établissement	11315
Code guichet	00001
Clé RIB	50

ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention

L'association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 7 - Reversement

La Collectivité de Corse contrôle annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action. Elle peut le cas échéant exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la participation après examen des justificatifs présentés par l'association et après avoir préalablement entendu ses représentants. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 - Obligation de discrétion

L'association s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du rSa ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 9 - Publicité

Toute action de communication devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 10 - Résiliation

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 - Litiges

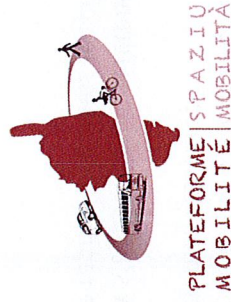
En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia CEDEX.

Fait à AIACCIU, le

La présidente de l'association OPRA Le Président du Conseil exécutif de Corse

Gilles SIMEONI



Rapport intermédiaire Plateforme Mobilité de janvier à décembre 2021

Rappel des Objectifs de la subvention et son objet

Dans le cadre de la politique d'insertion menée par la Collectivité de Corse, la convention conclue a pour objet de définir les conditions de financement des actions d'accompagnement mises en œuvre par l'association OPRA visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et intervenant principalement dans le champ de la mobilité.

Au titre de l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et de leurs ayants droits, la Collectivité de Corse a attribué pour l'année 2021, une somme de 20 000 €.

Rappel de l'objet de la plateforme mobilité 2B

La plateforme est un dispositif qui permet aux bénéficiaires d'acquérir une autonomie dans leurs déplacements pour du maintien ou de la recherche d'emploi.

Plusieurs types de bénéficiaires sont concernés : Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires du RSA, Public en situation de Handicap, public en formation...

Les objectifs sont bien :

De rompre l'isolement des bénéficiaires, accroître le champ de recherche d'emploi et faciliter leurs déplacements

La plateforme mobilité 2B recense les aides existantes qui sont actualisées au fur et à mesure que le conseiller mobilité et sa coordonnatrice sont informés par les partenaires de nouvelles mesures

Des prescripteurs désignés (Travailleurs sociaux, conseillers Mission Locale, Pole emploi, Spip...) sollicitent pour une personne donnée la réalisation d'un bilan mobilité, qui sera effectué par le conseiller mobilité du territoire.

Ce bilan débouche sur l'établissement d'un parcours mobilité ou, si le besoin est plus important, à la mise en place d'un accompagnement mobilité renforcé pour ce dernier puisse être réalisé.

La colonne vertébrale de la Plateforme Mobilité est bien *le conseiller en Mobilité* d'insertion qui s'appuie sur le bilan mobilité qu'il effectue avec l'utilisateur pour définir avec lui dans un 1^{er} temps ses compétences mobilité (ses besoins à court et moyen terme) puis construire avec lui son parcours mobilité en mettant en place les solutions adaptées à sa situation. Le conseiller mobilise alors les outils qu'il a à disposition et/ou oriente vers des partenaires si besoin.

L'autoécole sociale

La location solidaire

Le Transport à la demande

Les ateliers mobilité en collectif

Le Micro-crédit personnel

Garage solidaire

Vélo école

Transport en commun

L'orientation se fait principalement par voie de prescription mais nous constatons également qu'une part des usagers vient de sa propre initiative parce qu'il a eu l'information par quelqu'un de son entourage.

Site Internet www.plateforme.olcq.fr

Adresse mail pour envoi des prescriptions

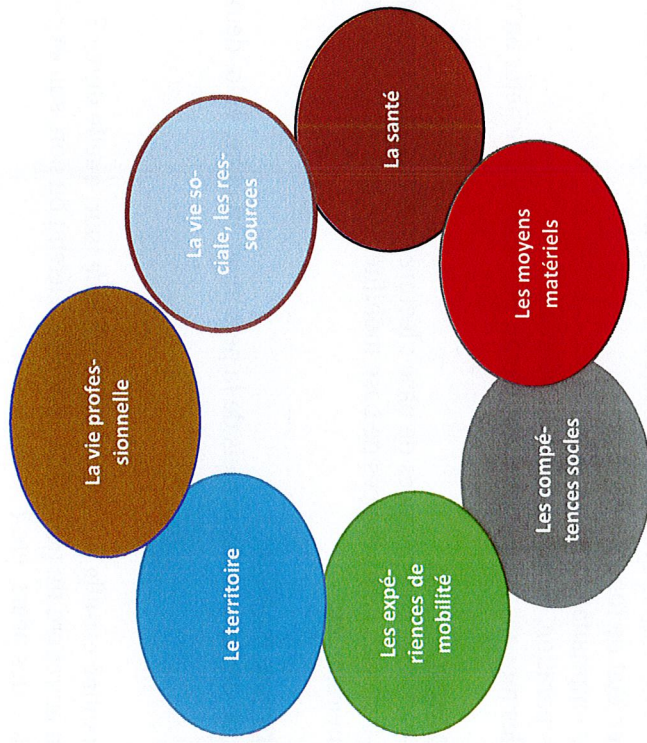
Fiche prescription téléchargeable sur le site

Bilan mobilité avec synthèse remise au prescripteur une fois le bilan mobilité réalisé.

Qu'est-ce qu'une approche globale de la personne ?

La mobilité concerne et impacte un ensemble de dimensions de vie d'une personne. Être autonome dans sa mobilité suppose la maîtrise de différentes compétences, de certaines aptitudes et capacités à mobiliser différentes ressources.

La méthodologie de diagnostic mobilité mise en place par OPRA s'appuie sur un référentiel d'évaluation qui permet de réaliser un état des lieux global de la situation de la personne. Ceci à partir des dimensions de vie représentées dans le schéma ci-dessous.



Pour chacune des dimensions, le diagnostic individuel de mobilité est construit à partir des questions évaluatives listées ci-dessous.

✓ Pour la vie professionnelle

Quelles sont les différentes expériences professionnelles ou de formation ?

Quelles mobilités ont été pratiquées dans le cadre de ces expériences ?

Quel(s) emploi(s) est visé aujourd'hui ?

Les besoins de mobilité liés à cet emploi sont-ils identifiés ?

✓ Pour la vie sociale, les ressources

Quels parcours des lieux de vie ?

Quelle est l'articulation des temps de vie ?

La personne peut-elle s'appuyer sur un entourage familial et/ou amical ?

Se déplace-t-elle dans le cadre de ses loisirs, de quelles manières ?

Existe-t-il d'autres freins à la mobilité : garde d'enfants, d'une personne handicapée, etc ?
Quelle est sa situation administrative : papiers d'identité, réalisation de la journée d'appel, etc ?
Quels sont ses revenus, quelles capacités de financement de sa mobilité, situation de surendettement ?

✓ Pour la santé

Quelles sont ses capacités physiques (psycomoteur, vue...) ?
Ses capacités « psychologiques » (mémoire, gestion des émotions) ?
Existe-t-il un suivi médical ?
La personne connaît-elle des troubles psychologiques liés aux déplacements ?
A-t-elle subi un traumatisme lié à un accident ?
Existe-t-il des conduites addictives ?
Quelles sont ses principales motivations liées aux déplacements ?
Quelles sont ses craintes, ses peurs ?

✓ Pour les moyens matériels

La personne dispose-t-elle d'un moyen de déplacement personnel (vélo, scooter, voiture, ...) ?
Ces moyens sont-ils en état de fonctionner ?
La personne peut-elle emprunter/louer un véhicule ?
Y a-t-il un besoin de réparation, remise en état du véhicule ?
La personne a-t-elle les moyens financiers d'entretenir, de réparer, d'acheter un véhicule ?

✓ Pour les compétences sociales

La personne maîtrise-t-elle les compétences de base : lecture/écriture, mathématique, logique, communication (approche référentiel Cléa) ?
La personne maîtrise-t-elle les compétences de base mobilité : se repérer dans l'espace, se repérer dans le temps, lire un horaire, un plan de transport public, préparer un itinéraire, etc

✓ Pour les expériences mobilité

Quels sont les modes de déplacements actuels de la personne : marche, vélo, deux roues motorisés, véhicule sans permis transports commun, covoiturage, voiture, autre ?
À quelle fréquence ?
Pour quels motifs ?
Quelle distance la personne est-elle prête à parcourir chaque jour, quelle durée ?
Quelle est sa situation au regard du permis de conduire : détenu ou non, son expérience et antériorité en auto-école, des échecs, réussites, suspension, annulation, des craintes, des peurs, etc ?

La personne est-elle prête à de nouvelles expériences de mobilité ?

✓ Pour le territoire

Existe-t-il des transports en commun à proximité du lieu de vie de la personne ?

Le territoire propose-t-il d'autres solutions de mobilité : auto stop organisé, covoiturage, transport solidaire, aides financières à la mobilité ?

Réside-t-elle sur un bassin d'emploi et/ou de services ?

Le lieu de résidence ou d'habitation est-il compatible avec les exigences mobilité liées à l'emploi visé ?

Un projet de déménagement est-il envisageable ?

Ce référentiel d'évaluation est utilisé systématiquement par le conseiller mobilité au cours du diagnostic individuel mobilité. Il va lui permettre de réaliser un bilan approfondi des freins, atouts et limites de la personne quant à sa mobilité.

Sans cette approche globale, l'accompagnement mobilité risquerait de s'attacher uniquement aux freins perçus ou exprimés par la personne sans prendre en cause l'ensemble des causes souvent diverses de son manque de mobilité.

L'identification des freins mais également des capacités, aptitudes, motivations et ressources de la personne

Pour élargir son territoire de recherche d'emploi, adapter sa mobilité à l'emploi visé, accéder et se maintenir dans l'emploi, il s'agit non seulement d'identifier les freins à la mobilité de la personne mais également ses capacités, aptitudes et ressources.

Dans le cadre de l'accompagnement, la levée des freins va souvent être rendue possible par une mobilisation des atouts et ressources de la personne. Au travers les différentes dimensions évaluées (voir ci-dessus), le conseiller mobilité va chercher systématiquement à identifier ses capacités, aptitudes, motivations, et ressources. Les quelques exemples ci-dessous illustrent l'approche utilisée.

- ✓ S'agissant des capacités : je sais utiliser les transports en commun, faire du covoiturage, faire du vélo, ...
- ✓ S'agissant des aptitudes : je maîtrise les savoirs de base nécessaire pour préparer le permis de conduire, je peux m'adapter à différentes situations, je peux demander de l'aide lors d'un déplacement, j'ai déjà pratiqué différents types de mobilité
- ✓ S'agissant des motivations : je sais me déplacer dans le cadre de mes loisirs, de ma vie familiale, j'ai envie de découvrir de nouveaux modes de déplacements, je veux être plus écoresponsable dans mes déplacements, ...
- ✓ S'agissant des ressources : mon entourage peut m'aider dans mes déplacements, peut m'aider financièrement, j'ai droit à des aides financières ou matérielles à la mobilité, ...

Ces différentes identifications vont permettre de construire un parcours mobilité dans une logique de promotion des compétences de la personne et ainsi lever les freins identifiés.

2/ Comment se définit la mobilité ?

La mobilité se décline sur 3 *champs* :

- **La mobilité géographique**

Basée sur des déplacements réalisés, mesurables (distances, pratiques, destinations ...), la capacité et la possibilité du déplacement.

- **La mobilité professionnelle**

Basée sur la capacité à changer de poste, de métier, de grade dans une même branche professionnelle ou dans une autre.

- **La mobilité sociale** (ou motilité selon Vincent Kaufmann sociologue)

Ce sont :

- Les conditions sociales d'accès aux réseaux de transport et de communication,
- Les compétences dans la manière de s'organiser, de se projeter, s'adapter à des déplacements récurrents,
- Les projets qui dépendent de l'envie de faire, de l'appropriation des possibilités que l'on a, des choix et alternatives multiples que se présentent.

La mobilité est une *donnée transversale* qui touche plusieurs domaines :

- L'emploi (réorientation, formation, changement de poste...)
- Le logement (perte du logement, déménagement, cohabitation...)
- La santé (frais médicaux, maladie, grossesse, handicap, accident...)
- La famille (organisation familiale, garde d'enfant...)
- Les ressources financières (niveau de revenus, baisse des ressources ou allocations, dettes ...)

La mobilité a une *dimension sociale*, elle nécessite des capacités aux changements, à s'adapter, à faire des choix.

3/ Et comment se définit la mobilité inclusive ?

Favoriser une mobilité inclusive, c'est avoir pour objectif de satisfaire le bien commun en donnant au plus grand nombre l'accès aux biens essentiels

(emploi, services, éducation, loisirs, santé).

Penser mobilité inclusive, c'est replacer l'utilisateur de mobilité au centre de la réflexion pour identifier les facteurs (besoins et conditions) favorisant ou limitant l'accès aux services de la vie quotidienne.

Au sens strict, la mobilité se définit par la capacité des personnes à se déplacer d'un endroit à un autre. Pour Jean-Pierre Orfeuil, il s'agit d'une « capacité générique » nécessaire à la satisfaction de nombre de besoins primordiaux.

« *Les droits au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé, etc., passent ainsi par une sorte de droit générique qui commande tous les autres, le droit à la mobilité* » (Orfeuil, 2011)

Les 3 grandes raisons d'être mobile aujourd'hui :

- Accéder aux commerces et services
- Accéder à l'emploi et aux lieux d'études
- Accéder à la propriété et à l'habitat individuel

Les enjeux de la mobilité sont multiples et sont en interaction :

- Économiques : accès à l'emploi, diminution des coûts de prise en charge
- Environnementaux : accès aux modes doux et alternatifs
- De santé : accès aux soins, maintien en activité
- De loisirs : accès à la culture et aux loisirs
- De lien social : vie sociale active
- De réseaux de proximité : autonomie, dynamique localement

En résumé plusieurs critères seront donc évalués :

- L'environnement professionnel
- L'offre de services sur le territoire
- Les expériences de mobilité
- La vie sociale et les ressources
- La santé physique et psychologique
- Les moyens matériels et financiers
- Les compétences sociales

À cette occasion seront abordés puis vérifiés les savoirs de base sue sont les savoirs, savoirs-faire et savoirs-être du bénéficiaire.

Pour cela, seront analysés :

LES SAVOIRS/ SAVOIRS-FAIRE/ SAVOIRS-ETRE DU BENEFICIAIRE

Et bien entendu **SES FREINS A LA MOBILITE**

SAVOIRS / SAVOIRS-FAIRE / SAVOIRS-ÊTRE			
SAVOIRS	SAVOIRS FAIRE	SAVOIRS ETRE	
	lire l'heure	anticiper	oser
lire			
parler	utiliser un smartphone	écouter	sensibilité environnementale
ecrire	conduire	s'exprimer	courtoisie
langue	réserver un billet/prendre un abonnement	faire face aux imprévus	gérer son stress
connaître son environnement	préparer un trajet	punctualité	utiliser un véhicule
comprendre	lire une carte	patience	respecter les règles (code)
communiquer	se repérer sur un plan	garder son calme	gestion budget
se faire comprendre	demande son chemin	s'adapter aux situations	connaître ses limites
s'organiser	prendre les TC	explorer l'inconnu	motivation
s'orienter	connaître les ressources sur son territoire	avoir confiance en soi	curiosité
	gérer son budget		
INSTITUTIONNELS		Représentation /connaissance des techniciens	
		Cloisonnement administratif, territorial, financements	
ORGANISATIONNELS		Horaires décalés	
		Garde d'enfants	
		Accès aux Transports en commun	

	Accès s aux droits, difficulté dans les démarches
FINANCIERS	Financement permis AM, B
	Entretien / réparation
	Achat véhicule
	Location
MATERIELS	Accès aux aides publiques
	Pas de transports en commun
	Pas de carte bancaire, de chéquier
	Absence de véhicule (voiture, scooter, vélo...)
SANTE	Psychiatrie
	Handicap physique
	Addictions/alcool/drogues
	Maitrise de la langue
COGNITIFS	Maitrise lecture/écriture
	Méthodologie :
	- de l'apprentissage
	- dans la recherche d'informations
SOCIAUX / CULTURELS	- dans l'identification des solutions adéquates
	Isolement social, impossible de mobiliser un réseau
	Rapport Femme/Homme, désorganisation des rapports quand les comportements évoluent
	Différences urbain/rural :
PSYCHOLOGIQUES	- dans les solutions attendues
	- dans la perception des espaces
	- dans la pratique de la mobilité
Idées reçues :	
- le scooter c'est les hommes, c'est trop dangereux	
- le vélo donne une mauvaise image, est trop physique, est inefficace	

- le covoiturage est dangereux pour les femmes, trop aléatoire, - inefficacité de certaines solutions de mobilité	
Peur : - des territoires inconnus - des personnes inconnues - de conduire - de se déplacer - de l'échec - des retards des transports en commun (réels ou pas)	
Manque de confiance : - en soi - envers les autres	
Les employeurs : - le permis avant tout - souvent sceptiques quant aux solutions alternatives à la voiture	
Les professionnels de l'insertion : - poids des représentations - parfois sceptiques quant aux solutions alternatives à la voiture	
Un prétexte ? La mobilité mise en avant pour refuser des propositions	

Le postulat est que les données recueillies sont soumises à la volonté du bénéficiaire et reste du déclaratif. Le bénéficiaire n'a pas d'obligation de répondre à toutes les questions. Le conseiller mobilité se réserve le droit de ne pas poser certaines questions en fonction de la situation et des réactions du bénéficiaire.

Le projet professionnel du demandeur d'emploi sera abordé, dès le début du bilan approfondi mobilité ; car les deux sont étroitement liés. En effet, il est primordial à nos yeux d'avant tout de vérifier la réalité de ce problème mobilité en relation avec le projet professionnel, afin potentiellement de lui permettre d'élargir son périmètre d'employabilité, adapter sa mobilité à l'emploi visé, accéder et se maintenir dans l'emploi, il s'agit non seulement d'identifier les freins à la mobilité de la personne mais également ses capacités, aptitudes et ressources.

Pour chaque situation, une des missions du conseiller mobilité est d'étudier avec le bénéficiaire comment il peut accéder aux solutions de droit commun ou autre solution privée/associative, le plus rapidement possible, pour se rendre sur son éventuel lieu de travail.

Une orientation vers un service de « pouvoir bouger », tel que la location de véhicule « solidaire », pourra être proposée, si tant est qu'elle existe, sur le territoire (voir module « orientation » dans le parcours mobilité post bilan approfondi mobilité).

Le conseiller Pôle Emploi prescripteur pourra également être sollicité pour obtenir des renseignements complémentaires si besoin est.

En conclusion, le projet professionnel du bénéficiaire est le « fil rouge » du travail engagé tout au long de son parcours mobilité.

Notons que nous n'avons pas de file active de bénéficiaire. Toutes les prescriptions reçues sont traitées au fur et à mesure.

Comme indiqué lors de notre échange Téléphonique avec Mesdames Gori et Di Fraya , la période de confinement en début d'année 2021 ont ralenti les orientations et capacité d'accueillir les bénéficiaires. De plus, les problématiques de santé de notre monitrice autoécole et Conseiller mobilité n'ont pas rendu nos conditions de travail optimales .

Nous avons par conséquent pas atteint le nombre de 50 bénéficiaires mais 33 personnes.

Liste des bénéficiaires RSA reçus en 2021

Prénom Nom	Statut	Commentaires
1-Nawel Boudra	RSA	Toujours en parcours autoécole en 2021. Madame a obtenu son permis ; elle nous avait été orientée car elle était en échec depuis un certain nombre de temps dans 2 autres auto-écoles successives. Nous avons beaucoup travaillé sur la confiance, et le fait de pouvoir l'accompagner à organiser sa formation au permis avec le peu de temps disponible qu'elle avait du fait de ses horaires de travail (Aide à la personne) . Madame va pouvoir accepter d'autres missions car elle va gagner du temps dans ses déplacements et va agrandir son périmètre d'activité.
2-MASSADI Ouafa	RSA	Toujours en parcours auto-école, son CPF a été mobilisé.
3-Teurquety Florent	RSA	Toujours en parcours auto-école, doit passer son permis sous peu ; Monsieur a obtenu son permis. Un surcout a été mobilisé avec Cap emploi. Cela a été obtenu ce qui a sécurisé le parcours qui a pu être mené jusqu' à son terme. Monsieur peut maintenant se consacrer à sa recherche d'emploi.
4-ZIRAR Hadja	RSA	Orientation par pôle emploi. Projet de formation professionnel dans la restauration collective, besoin de consolider sa maîtrise de la langue française, formation au permis envisagée en parallèle. Madame est aujourd'hui inscrite en atelier socio linguistique ; elle parfait sa maîtrise de la langue et débutera sa formation au code en septembre. Ainsi elle optimise le temps d'attente des 6 mois qui lui permettront de bénéficier de l'aide au permis de pole emploi. Son as travaille avec elle la question du logement.
5-BOJATTOY Ikram	RSA	Orientation pôle emploi. Projet d'auto-entrepreneuriat Traiteur. Parcours permis de conduire engagé et financé par le CPF de madame. Médiation numérique. Madame a obtenu son code de la route, le parcours conduite commence

6-Castelli Christelle	RSA	Madame a passé et obtenu son code mais a laissé passer sa validité pour des raisons de santé. Elle reprend aujourd'hui les cours de code afin de passer son permis B et élargir son champ de recherche d'emploi dans la grande distribution et faire face aux horaires décalés. Madame a obtenu son code, elle démarre les cours de conduite
7-BELAICHE Salim	RSA	Orientation pôle emploi. Monsieur a été informé des possibilités de trajets en bus possibles pour lui au regard de son lieu d'habitation. Le dossier pour obtenir une carte de bus a été fait auprès de la CAB et monsieur a obtenu sa carte de bus. Monsieur a démarré son parcours autoécole en ville, il pourra s'y rendre plus facilement. Il est à 10 heures de conduite.
8-DANIEL Isabel	RSA	Suite à son parcours Intégracode en 2020, Madame a démarré en 2021 sa conduite. Elle a souhaité autofinancer dans un 1 ^{er} temps ses heures de conduite mais compte tenu de ses faibles revenus, nous l'avons accompagné vers une aide financière avec son assistante sociale afin de sécuriser le parcours. Madame a échoué à sa première présentation au permis B elle représentera l'examen en janvier 2022.
9-Schirrer Stéphane	RSA	Mr schirrer n'est pas intéressé pour passer son permis de conduire car il a des problèmes de vue. Nous lui suggérons de réaliser une visite médicale plus approfondie pour évaluer son handicap et le faire valider le cas échéant par une RQTH ou une AAH. Ses difficultés relèvent du rejet d'une mobilité autonome car les solutions alternatives proposées font également l'objet d'un rejet. Son principal souci à l'heure actuelle est de trouver un emploi, c'est pourquoi il a rendez-vous le 22 décembre chez Pôle emploi afin de trouver une formation qui lui correspond. Nous avons néanmoins convenu de se recontacter ultérieurement afin d'envisager une aide pour le passage de son permis de conduire ou son « permis vélo ».
10-Flori Andrée	RSA	Madame vit à Luri. Elle est isolée du fait de son absence de mobilité. Elle souhaite faire une formation dans l'informatique. Son manque de ressource l'empêche de pouvoir accéder au crédit bancaire pour acheter un véhicule. Dès que sa formation sera actée, possibilité de location solidaire ce qui lui permettra de valider de nouvelles compétences et d'élargir sa recherche d'emploi. Elle connaissance des dispositifs à solliciter quand sa situation le lui permettra. Nous avons repris contact avec Madame Flori en décembre, elle nous a dit qu'elle n'hésiterait pas à prendre contact avec nous si besoin.

11- Paurisse Sébastien	RSA	Orientation Assistante sociale ; Besoin urgent de repasser son permis de conduire (à la suite d'annulation) car promesse d'embauche.Monsieur a débuté son parcours code et a dû abandonner suite à son déménagement sur la corse du sud .
12-Madame FONTAL VA Grace	Rsa	Suivi administratif dans un 1 ^{er} temps puis orientation par notre AS, pour un bilan mobilité où toutes les aides et informations au déplacement ont été données. Pb de santé, A eu des aides au permis à plusieurs reprises. Stage AFPA qui vient de se terminer, carte de bus.
13- Krimi Sihame	RSA	Madame a eu recours à une aide à la mobilité ponctuelle avec la location solidaire. Madame ayant 4 enfants et besoin de se déplacer pendant que son véhicule était en réparation. Cela lui a permis de maintenir également son activité professionnelle.
14-Yekni Madhia	RSA	Madame a pris connaissance des aides à la mobilité possibles pour élargir son champ d'emploi. Madame a pu obtenir sa carte de bus, ainsi les couts de déplacement en bus sont moindres. Elle a le permis et une voiture qui est en mauvais état, elle n'a pas les moyens de la faire réparer. Elle a été victime d'une escroquerie de la part d'un garagiste qui a empoché l'argent sans faire correctement les réparations. Du coup la voiture est toujours à l'arrêt. Orientation en cours vers le garage solidaire de Calvi pour les réparations en parallèle d'une demande de micro-crédit.
15-ABOU EL FARAJ	Rsa	Madame habite le quartier, elle a 5 enfants elle fait ses déplacements à pied. Elle a été orientée par la responsable du pole jeunesse de notre association afin d'améliorer sa vie quotidienne du point de vue de la mobilité. Son accompagnement est cours
16-SAFFOUR Sineb	Rsa	Pas de permis, séparée. Pb de santé. La mobilité a été envisagée du point de vue de l'insertion sociale et pouvoir accompagnée au mieux ses enfants dans leur activité.
17-DIAW BINTOU Nabyalaye	Rsa	Permis . Problème passager de mobilité , recours à la location solidaire .
18-Rocca Serra Arlette	Rsa	Séparée madame a son permis et est autonome, elle a eu recours à une demande de micro-crédit pour changer son véhicule
19-Corbeira Silvana	Rsa	Madame se déplace en bus. Elle est venue pour un permis autoécole. Mais le parcours n'a toujours pas démarré car madame est assez instable et n'est pas régulière dans ses prises de rdv ; elle est en cours d'apprentissage du français , étape indispensable pour envisager dans l'avenir le permis de conduire .
20-Clément Anaïs	Rsa	Orienté par l'éducateur de son fils. Se déplace tout le temps en bus. Le dernier étant scolarisé maintenant la mobilité est envisagée avec elle afin de lui faciliter sa vie quotidienne dans un 1 ^{er} temps et lui élargir les possibles pour sa vie professionnelle à venir
21-Vincenti Pauline	RSA	2 enfants a charge, le bilan mobilité fait apparaitre que le périmètre de recherche d'emploi serait plus grand et efficient avec le permis de conduire. Madame a déjà été inscrite dans une autoécole il y a qqs années mais un

		accident de la vie fait qu'elle a aujourd'hui une appréhension ; son passage dans la dernière autoécole n a pas été bénéfique pour lever ce frein. Nous lui proposons de l'accompagner à récupérer son cerfa 02 afin de pouvoir envisager le changement de structure. Une évaluation conduite lui sera proposée afin de comprendre la nature de cette appréhension. Dans le même temps l'accompagnement financier sera étudié avec son référent social
22-Andre Tomasi Yvane	RSA	Madame a évoqué ses problèmes de mobilité lors de sa participation à notre projet de Marché de fruits et légumes solidaire. C'Est une action qui permet de soulager le budget alimentaire des familles précaires et c'est un lieu où se font beaucoup d'échanges ; avec 2 enfants a charge elle doit souvent faire appel à sa famille pour l'aider et notamment pour le transport car non véhiculé. Nous travaillons avec elle sur la possibilité de passer le permis de conduire.
23-Calamita Cécilia	RSA	Madame nous a été orienté pour un accès aux droits dans un 1 ^{er} temps. Une fois les problèmes administratifs réglés, le logement et la mobilité sont vite devenus les priorités à lever. Madame est seule avec 2 enfants ; Un logement social a été trouvé. Le bilan mobilité exprime une mobilité possible avec le bus (carte de bus acquise) pour le quotidien (école maison) / Nous travaillons avec l'objectif de pouvoir élargir ses modalités de déplacement en vue d'une recherche d'emploi.
24-Benfatma Zoubir	RSA	Monsieur est père isolé avec 5 enfants. Il a un véhicule en mauvais état. Il s'organise souvent avec le covoiturage mais cela limite ses déplacements et monsieur souhaiterait plus d'autonomie. Nous avons engagé une instruction de micro-crédit et parallèlement une visite de contrôle avec le garage solidaire de Calvi qui est venu sur Bastia pour opérer ce contrôle. Trop de frais seraient à engager à moyen terme, l'option sera de chercher un véhicule d'occasion. Toutes les démarches sont en cours.
25-Négroni Elodie	RSA	Madame est seule avec 3 enfants dont 2 sont en famille d'accueil. Madame évoque des problèmes de mobilité et doit être remobilisée sur la reprise de sa formation au permis de conduire. Nous avons pris contact avec l'auto-école et l'avons conseillé pour réorganiser sa formation. Un soutien a été proposé à titre de conseil par notre monitrice.
26-TRUTA SORIN	RSA	Monsieur a besoin d'apprendre à conduire, il est très motivé. Il est cependant empêché par la maîtrise de la langue française dont il ne détient pas encore toutes les subtilités ce qui lui fait défaut. Il essaie depuis qqs temps à préparer le code de la route seul avec la plateforme ORNIKAR, mais malgré le soutien de ses enfants il ne dépasse pas les difficultés langagières qui sont les siennes. Nous lui proposons de rejoindre le cours de formation INTEGRACODE qui permet d'apprendre le code de la route tout en cas perfectionnant son niveau de langue. Monsieur était sceptique au début mais volontaire pour essayer ; A ce jour, à M+3 les progrès en langue sont incroyables, il s'inscrit début janvier à l'examen du code et envisageons la suite. Ce permis lui permettra de postuler à des postes de chauffeur livreur car en reconversion professionnelle du fait d'un accident du travail

27- Panzani Charlie	RSA	Madame a un véhicule qui est très dangereux , beaucoup trop de réparations à faire. Il faudrait envisager de le changer. Madame roule sans assurance également. Elle vient ici la 1ere fois pour un soutien pour son accès aux droits . L'aide ne peut pas être débloquée du fiat de papier manquant qu'elle dit ne pas avoir. Madame est très fragile psychologiquement. Le problème de mobilité est un des 1 ^{er} frein à lever après cette aide administrative qui est urgente . On lui donne accès aux paniers de légumes . Madame n'est pas suffisamment disponible pour entamer un parcours mobilité pour le moment. Il faut d'abord régler le blocage administratif qui après lui permettre de revenir pour solutionner sa mobilité .
28- Sandra Mustapha	RSA	Madame habite San gaetano. Elle est arrivée en France depuis 6 ans. Elle maitrise peu la langue française et souhaite élargir son champ de mobilité pour pouvoir travailler davantage dans l'aide à la personne. Aujourd'hui elle voyage en bus, on l'informe sur la carte de bus, qu'elle n'a pas . On lui indique ou aller la chercher, avec quels documents, ce qu'elle fait , elle pourra ainsi voyager autant qu'elle le souhaite avec un budget moins conséquent. Une aide administrative sur sa complémentaire santé est apportée suite au bilan mobilité réalisé. Madame est orientée vers les Ateliers socio linguistiques dans un 1 ^{er} temps afin de parfaire sa maitrise de la langue. Nous envisagerons le programme INTEGRACODE si besoin avant de l'accompagner vers le passage du permis si ce doit être sa solution de mobilité compatible avec son projet professionnel.

Nous avons reçu également dans le cadre de demande de Micro-crédit personnel, 3 couples avec enfants pour des demandes de crédit.

Ces 3 accompagnements n'ont pas abouti, seule une information a été transmise sur les modalités de déroulement du micro crédit et ne sont pas pris en compte dans le bilan ci-dessous.

Pour les 3 couples, il s'agissait de renouveler leur véhicule.

ASSOCIATION OPRA

Bilan micro-crédit personnel année 2021

Micro-crédits sollicités dans le cadre de :

Accès à l'emploi		Accès/maintient au logement		Accès à la formation	Accès aux soins	Travaux intérieur extérieur	Achat mobilier électroménager ordinateur	Autres	Non communiqué	matériel/ activité salariée	TOTAL
Achat véhicule/	permis	Loyer/dettes	caution								

Bastia 20600	Bastia 20200	Grand Bastia	Cap Corse	Centre corse	autres	De Folelli à Ghisonaccia	Nebbiu	TOTAL
➤ 9	➤ 8	➤ 5	➤	➤ 0	➤ 1	➤ 3	➤	31
29,03%	25,81 %	16,13%	➤	➤	3,23%	➤ 9,68%	➤ 16,13%	100 %

Micro-crédits selon la cellule familiale :

➤ célibataires ou divorcés sans enfant(s) à charge	➤ Hommes	➤ Homme célibataire ou divorcé avec enfant(s) à charge	➤ Femmes célibataires ou divorcées sans enfant(s) à charge	➤ Femmes célibataires ou divorcées avec enfant(s) à charge	➤ les avec enfants	➤ Couple sans enfant	➤ TOTAL
➤ 12	1	6	4	5	3	31	
➤ 38,71%	3,23 %	19,35 %	12,90%	16,13 %	9,68%	100 %	

Micro-crédits selon la nationalité :

➤ Nationalité Française	➤ Nationalité étrangère	➤ TOTAL
➤ 29	➤ 2	➤ 31
➤ 93,55 %	➤ 6,45 %	➤ 100 %

Synthèse des dossiers micro-crédits année 2019 :

➤ Dossiers étudiés mais non présentés en commission	➤	➤ Dossiers étudiés présentés en commission	TOTAL dossiers	➤ Dossiers présentés en commission banque

UDAF						UDAF	traités		3	
Dossiers étudiés ne rentrant pas dans le cadre du MC	*Dossiers étudiés réorientés	▲Dossiers sans suite pour diverses raisons	Dossiers étudiés en attente d'instruction	Dossier étudié mais retraction du demandeur	Dossiers étudiés acceptés en commission UDAF	Dossier étudié refusé en commission UDAF			Dossiers acceptés en commission banque	Dossiers refusés en commission banque
9	2	16		1	3		31		3	0
29,03 %	6,45 %	51,6 1%	%	3,23 %	9,68 %		100%		100 %	

❗ dossier en attente banque car l'utilisateur n'a plus donné suite après le dépôt du dossier en banque

* dossiers ne rentrant pas dans le cadre du micro-crédit en raison de divers critères :

- reste à vivre insuffisant
- interdiction bancaire importante ou fichage FICP
- budget à assainir
- manque de lisibilité à plus ou moins long terme sur les ressources

* dossiers étudiés et réorientés vers de la médiation sociale pour un accompagnement, social, budgétaire ou autre afin de dénouer des situations complexes avant de pouvoir monter un dossier..

▲ dossiers sans suite pour diverses raisons

- la personne n'a pas donné suite
- la personne n'a pas souhaité fournir les pièces nécessaires pour l'instruction du dossier
- en attente embauche
- autres

Temps d'étude des dossiers :

❶ dossiers étudiés et présentés en commission UDAF

4 à 5 heures en moyenne par dossier sont nécessaires.

❷ dossiers étudiés et non présentés en commission UDAF

A) 2 heures en moyenne sont nécessaires pour les dossiers ne rentrant pas dans le cadre du micro-crédit.

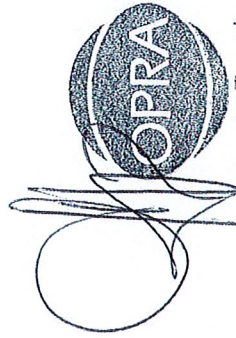
B) temps non défini (mais très très important) pour identifier les problèmes et trouver des solutions ou des orientations pour les dossiers réorientés vers un médiateur social, une assistante sociale ou d'autres organismes.

❸ une dizaine d'appels téléphoniques ou demandes par mail ont été constatés, chacun nécessitant entre 15 à 30 minutes d'écoute.

❹ à réception des offres de prêt il faut compter deux bonnes heures pour la signature des documents, les explications en matière de crédit à la consommation, les informations et obligations concernant la charte d'accompagnement ainsi que le renvoi de tout ces documents sur une plate forme pour le déblocage du prêt.

❺ suivi des micro-crédits (en rapport avec la charte d'accompagnement) une dizaine d'heures année.

A Bastia le 14 décembre 2021



Route Royale
20600 BASTIA

Tél. 04 95 30 12 05
SIRET : 434 214 803 00020

Budget de l'ORGANISME

EXERCICE

2022

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	161 870,00	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	20 200,00
Prestations de services	113 250,00	Ventes	20 200,00
Achats matières et fournitures	26 080,00	73 - Dotations et produits de tarification	39 000,00
Autres fournitures	22 340,00	Tarifications	39 000,00
61 - Services extérieurs	45 154,00	74 - Subventions d'exploitation	492 419,00
Locations	35 354,00	Politique de la Ville/P147	78 449,00
Entretien et réparation	3 000,00		
Assurance	6 800,00	Autres ministères:Fonjep,dreets, francerelance,drac	45 298,00
Documentation			
		Région	61 000,00
62 - Autres services extérieurs	84 900,00		
Rémunérations intermédiaires, honoraires, vacations	67 400,00	udaf	1 500,00
Publicité, publications	3 500,00		
Déplacements, missions	9 000,00	Intercommunalité : EPCI	14 500,00
Services bancaires, autres	5 000,00		
63 - Impôts et taxes	0,00	Commune	54 740,00
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes	0,00	Organismes sociaux	74 827,00
64 - Charges de personnel	431 916,00		
Rémunération des personnels	269 454,00	Fonds européens	
Charges sociales	160 662,00		
Autres charges de personnel	1 800,00	ASP / emploi aidés	84 455,00
		Autres établissements publics:logirem univ de corse	10 600,00
		Aides privées pole emploi- telemarque -pric	67 050,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	1 500,00
Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou leges	1 500,00
66 - Charges financières	100,00	76 - Produits financiers	0,00
Charges financières	100,00	Produits financier	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	6 600,00	78 - Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	177 221,00
Dotations et provisions et engagements	6 600,00	Reports des années antérieures	177 221,00
69 - Impôts sur les bénéfices; participation des salariés	0,00	79 - Transfert de charges	0,00
Impôts sur les bénéfices; participation des salariés		Transfert de charges	
		Ressources propres	0,00
		Ressources propres	
TOTAL DES CHARGES	730 340,00	TOTAL DES PRODUITS	730 340,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	29 942,00	87 - Contributions volontaires en nature	29 942,00
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	21 942,00
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	8 000,00	871 - Prestations en nature	8 000,00
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	21 942,00	875 - Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	760 282,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	760 282,00

Véfication de l'équilibre

0,00




Route Royale
20600 BASTIA
Tél. 04 95 30 12 05
SIRET : 434 214 896 00020